



Paris, le 24 juin 2014

Loi sur la transition énergétique

Un objectif de 15% d'énergies renouvelables dans les transports en 2030.

Les filières françaises des biocarburants prennent acte de l'annonce par le gouvernement de « l'objectif clair et volontaire » de « porter en 2030 la part des énergies renouvelables à 32 % de notre consommation énergétique finale », soit, pour les transports, « 15% des carburants utilisés ».

Les transports : un secteur clé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance des hydrocarbures importés

Parmi les 9 actions concrètes prévues, le gouvernement affiche l'ambition d'avoir « des transports moins dépendants des hydrocarbures : en 2030, 15 % des déplacements en France seront alimentés par un carburant 100 % renouvelable », alors que 10% sont déjà prévus pour 2020. En effet, selon le gouvernement : « Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre avec 27% des émissions totales en 2011. Les transports représentent 35% de la consommation d'énergie. La France reste fortement dépendante des importations d'hydrocarbures, notamment dans le secteur du transport routier. » Pour réduire cette dépendance, la France peut compter sur sa production nationale de biocarburants, plus de 2 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP), qui est utilisée dans l'essence et le gazole pour les transports sur routes.

Les biocarburants : un atout pour la bioéconomie

Les filières françaises du bioéthanol et du biodiesel font partie d'ensembles industriels, des bioraffineries, qui transforment, en synergie, les matières premières agricoles françaises en une multitude de produits destinés à l'alimentation humaine, à l'alimentation animale, à l'énergie, à la chimie du végétal et à d'autres industries. Ces filières sont nécessaires à l'équilibre et au développement de ces ensembles, au sein de la bioéconomie, un secteur phare pour relancer la croissance en France.

L'objectif de 15% d'énergies renouvelables dans les transports en 2030 est donc bienvenu, non seulement pour maintenir les volumes des usines françaises de biocarburants existantes, avec les 30000 emplois qui en dépendent, mais également pour pérenniser les bioraffineries dont elles font partie, situées dans le monde rural. Cet objectif devra alors être rendu explicite dans le texte même du projet de loi sur la transition énergétique.



Filière du bioéthanol :

AGPM : Association générale des producteurs de maïs

AGPB : Association générale des producteurs de blé et autres céréales

CGB : Confédération générale des planteurs de betteraves

SNPAA : Syndicat national des producteurs d'alcool agricole

Filière du biodiesel :

FOP : Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux

Esterifrance : Syndicat français des esterificateurs

Contacts :

Nicolas Rialland, CGB, Mobile : + 33 (0)6 27 06 58 15 – Email : nrialland@cgb-france.fr

Gildas Cotten, AGPM, Mobile : + 33 (0)6 80 31 69 08 - Email : gildas.cotten@agpm.com

Pascal Hurbault, AGPB, Mobile : + 33 (0)7 77 72 20 42 - Email : phurbault@agpb.fr

Sylvain Demoures, SNPAA, Mobile : +33 (0)6 76 98 08 17 – Email : sdemoures@snpaa.fr

Florence Doat-Matrot, PROLEA, Tél : 01 40 69 48 00 – Email : f.doat-matrot@prolea.com